



PROJET PEDAGOGIQUE

Eté 2018

Sommaire

- I. Introduction**
- II. Carte d'identité de la Maison Des Jeunes**
- III. Fonctionnement**
- IV. Le jeune, au cœur de notre métier**
- V. L'équipe d'animation**
- VI. Les valeurs éducatives et pédagogiques de l'équipe encadrante**
- VII. Grands-jeux, veillées, activité accessoire et séjour vacances**
- VIII. Les partenaires**
- IX. Conclusion**

I) Introduction

a. La Maison Des Jeunes

La Maison Des Jeunes est composée d'un accueil collectif de mineurs et d'un accueil de jeunes (sans hébergement). Les jeunes sont âgés entre 10 et 17 ans.

Cette structure, qui est située rue du stade à Chomérac, est rattachée à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, depuis le transfert de la compétence extrascolaire.

La CAPCA a délégué le volet «action sociale d'intérêt communautaire» au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) qui est un établissement public administratif. La MDJ dépend donc du CIAS et de la CAPCA.

Le CIAS, a mis en place un projet social dans lequel le élus ont défini des grandes orientations déclinées en axes stratégiques.

Après étude de ce projet social, le directeur doit sélectionner des axes stratégiques figurant sur ce projet et réfléchir avec son équipe d'animation sur leurs intentions éducatives, de sorte à ce que toute l'équipe soit cohérente quant aux valeurs éducatives et pédagogiques qu'elle souhaite véhiculer tout au long de la période de vacances. Un lien existe donc entre le projet social du CIAS et le projet pédagogique de la Maison Des Jeunes.

Le projet pédagogique est un document établi par le directeur et les animateurs, il est à destination des parents, des jeunes et des partenaires.

Ce document aborde : le fonctionnement, les infrastructures, le public accueilli, l'équipe encadrante, la réglementation...

b. Déclaration

La période de vacances estivale a été déclarée à la DDCSPP du département, sous les numéros de déclaration suivants :

- Accueil de loisirs (10/17 ans) **0070263CL000217-17-J01 / A-01 (J02 activité accessoire)**
- Accueil de jeunes (14/17 ans) **0070263AJ000117-17-J01 / A-01**
- Séjour de vacances **0070263SV001217-17-A01**

c. Inscriptions

Dates des inscriptions pour l'été 2018 :

- lundi 11 juin de 12 à 20h
- mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 juin de 14h à 18h
- mardi 19 et 26 juin de 14h à 17h
- jeudi 21 et 28 juin de 14h à 17h

II) CARTE D'IDENTITE DE LA MAISON DES JEUNES

Organisateur

Adresse – Contact : Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche –
1 rue Serre du Serret 07000 Privas

Cadre juridique : Collectivité territoriale – droit public

Représentant (fonction) : Mme. SERRE Laetitia

Projet social (orientations éducatives, valeurs) :

- la recherche d'une politique de développement social dans une approche partenariale et complémentaire
- renforcer les actions et mailler le territoire autour de la petite enfance, la jeunesse et les personnes âgées
- aider à la mobilité des habitants de notre territoire

Informations sur la Maison des jeunes

Nom du directeur : M. THIMONIER Florian, directeur de la structure

Adresse – Contact : Rue du stade, 07210 Chomérac. Tél : 04.75.29.83.68 / 06.32.66.86.45

Type d'accueil : Accueil collectif de mineurs et accueil de jeunes extrascolaire

Locaux : Une salle d'accueil et d'activité, un espace cuisine et détente, un sanitaire, un bureau, un local de rangement, un espace extérieur

Période d'ouverture : du lundi 9 juillet au vendredi 31 août

Le Public

Effectif minimum : 2 **Effectif maximum :** 36 sur site (lors des sorties 16)

Publics accueillis : 10/17 ans

Gestion des groupes (répartitions enfants-animateurs) :

1 animateur pour 12 jeunes

Le Fonctionnement

Equipe pédagogique :

Equipe encadrante juillet	Equipe encadrante août
Florian THIMONIER, directeur de la structure Ouadiha EL KHATABI, directrice stagiaire Maé MERCIER, animatrice Jérémy THOMAS, animateur	Florian THIMONIER, directeur de la structure Nelly ROCARPIN, directrice adjointe Maé MERCIER, animatrice Jérémy THOMAS, animateur Mathias VALERO, animateur

III) Fonctionnement

Conformément aux directives nationales de la CAF, la nouvelle politique tarifaire applicable depuis janvier 2016 a entraîné un certain nombre d'évolutions dans la tarification. Pour les ressortissants du régime général ne bénéficiant plus des bons CAF, le CIAS Privas Centre Ardèche apporte une aide directement déductible du montant dû par les familles. La Maison Des Jeunes de Chomérac fonctionne avec une adhésion annuelle de 11€. Avec celle-ci le jeune peut venir aux activités proposées par l'équipe d'animation. Certaines sorties génèrent un coût supplémentaire avec une inscription au préalable auprès du directeur de la Maison Des Jeunes.

Les programme des vacances scolaires et les dossiers d'inscriptions sont disponibles à la MDJ ou directement visibles et téléchargeables sur les sites suivants :

www.privas-centre-ardeche.fr

www.mdj-chomerac.fr

www.chomerac.fr

a. Horaires

La Maison Des Jeunes est ouverte tous les mercredis de 14h à 18h, pendant les vacances scolaires de 9h à 18h (hors vacances de Noël) et à hauteur d'un samedi par mois. Ces horaires pourront être modifiés en fonction des activités prévues et des projets construits avec les jeunes.

Plusieurs conditions d'accueil sont possibles :

- Les jeunes de plus de 14 ans peuvent venir participer aux activités, s'absenter temporairement puis revenir et ensuite repartir librement tout en remplissant une fiche de présence (heure d'arrivée/ heure de départ)
- Les jeunes de moins de 14 ans arrivent à l'heure voulue, profiteront des activités, mais ne pourront s'absenter temporairement ni repartir avant la fermeture de la MDJ. Seul le responsable légal ou la personne mandatée sera autorisé à le déposer ou à le récupérer après que celui-ci ait rempli la fiche de présence.
Si les enfants sont autorisés à partir seuls et/ou avant l'heure prévue, le responsable devra le préciser sur la fiche annexe d'inscription.

b. Inscription

L'inscription se fera directement à la Maison Des Jeunes aux heures d'ouverture. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Lors de votre demande d'inscription, un dossier devra être constitué comprenant :

- une fiche d'inscription + annexe
- une fiche sanitaire
- l'adhésion à la Maison Des Jeunes valable pour l'année en cours + photo d'identité
- l'attestation d'assurance de l'enfant en cours de validité
- les photocopies de vaccinations du carnet de santé. En cas de non vaccination de l'enfant, fournir un certificat médical de non contre-indication à la vie en collectivité
- n° allocataire CAF / MSA ou avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016

L'ensemble du dossier devra être rempli avec la plus grande exactitude. Il est donc de votre ressort de nous faire part des changements éventuels d'informations. L'inscription est obligatoire afin que l'enfant puisse être accueilli. Le règlement se fera lors de l'inscription.

c. Absences/retard

Toute journée d'inscription moyennant un paiement est due sauf en cas d'annulation pour raison spécifique (maladie...). Les absences devront faire l'objet d'un signalement auprès du responsable. Aucun remboursement ne se sera effectué sans certificat médical.

En cas de retard exceptionnel, les parents ou responsables légaux devront impérativement avertir le responsable de la structure. Si un jeune est encore présent après les horaires de fermeture, le responsable les contactera tout d'abord. En cas d'impossibilité de les joindre, la gendarmerie sera avertie.

d. Règles de vie

Pour le respect et le bien-être de chacun, des règles de bonne conduite devront être respectées au sein de la structure. Tant sur le plan de la tolérance à l'égard des autres que sur le respect du matériel, le jeune devra être responsable de ses actes.

Aucun objet dangereux ne sera toléré. Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool à l'intérieur et aux abords de la Maison des Jeunes. Aucun jeune ne sera toléré si il arrive en état d'ébriété, d'addiction ou présentant des signes de maladies contagieuses.

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objet personnel.

e. Sanctions

Tout manquement au présent règlement fera l'objet de sanctions. Elles seront graduées selon la faute après consultation des parents et des représentants du CIAS. Du simple avertissement verbal à un avertissement écrit. Il pourra être prononcé une exclusion temporaire voire définitive à fréquenter la Maison des Jeunes. Auquel cas, aucun remboursement ne sera effectué.

IV) Le jeune, au cœur de notre métier

La Maison Des Jeunes accueille des jeunes âgés de 10 à 17 ans. Ces jeunes proviennent majoritairement de la commune de Chomérac mais aussi des communes environnantes telles que Saint-Symphorien-Sous-Chomérac, Saint-Lager-Bressac, Saint-Bauzile, Saint-Vincent-De-Barrès, Rochessauve, Baix et Alissas.

Les jeunes ont des besoins spécifiques et ces besoins diffèrent selon leurs âges. Selon certains spécialistes, on distingue deux catégories : le préadolescent et l'adolescent.

a. Le préadolescent (de 10 à 13 ans)

- ❖ Besoins physiques : poussée de la croissance, âge de disgrâce physique, développement des organes génitaux (chez les garçons, la voix mue et chez les filles apparition des règles)
- ❖ Besoins psychologiques et intellectuels : développement des capacités logiques, de l'esprit critique. ; l'influence des émotions devient prépondérante ; recherche de modèle ; réaction par rapport à l'autorité ; besoin de s'affirmer.
- ❖ Besoin sociaux : période de transition entre un besoin d'autonomie avec le besoin de sécurité de sa famille : il équilibre les deux intérêts.

b. L'adolescent (de 14 à 17 ans)

- ❖ Besoins physiques : dernière phase de croissance, le corps d'adulte est quasi dessiné ; la masse musculaire se densifie ; besoin de repos
- ❖ Besoins psychologiques et intellectuels : commence à avoir de l'empathie pour les adultes ; développement de son esprit critique; sensible à l'injustice; se forge ses propres opinions et peut les argumenter; il diversifie ses références et modèles ; continue de s'affirmer ; curieux de nouvelles expériences
- ❖ Besoins sociaux : naissance des premiers amours sincères, besoin de se retrouver avec ses amis, il quitte de plus en plus la maison familiale et peut être influençable

Le paradoxe des besoins :

Préadolescent	Adolescent
Besoin de mouvement	Besoin de repos et de détente
Besoin de sécurité	Besoin de se mesurer au risque
Besoin de socialisation	Besoin d'autonomie
Besoin de fiction et d'imagination	Besoin de s'intéresser au réel
Besoin d'imitation	Besoin de création
Besoin d'éprouver une grande variété de sensations	Besoin d'agir sur les choses

L'équipe d'animation a donc un rôle éducatif, c'est-à-dire aider l'enfant à grandir tout en ayant connaissance de ces différents besoins.

c. L'inclusion des enfants porteurs d'un handicap

Définition du handicap : déficience dans le corps ou le cerveau. C'est-à-dire quelque chose qui empêche de vivre normalement. Ce que cause une difficulté à laquelle il faut s'adapter, qu'il faut compenser.

Bien que la loi stipule que tous les accès aux services est un droit fondamental pour l'ensemble de la population, certaines structures sont encore réticentes quant à l'accueil de jeunes déficients.

L'équipe de direction de la Maison Des Jeunes souhaite favoriser l'accueil de tous les jeunes. C'est pourquoi, les directeurs ont participé à une journée de formation organisée par le CIAS sur ce thème. Nous avons pu (re)découvrir les différentes formes de déficiences, fait part de nos expériences vécues dans nos structures et bénéficier de nombreux conseils pour préparer l'accueil d'un jeune et faire face aux questions des autres jeunes.

Quelques préconisations :

- L'enfant handicapé moteur : adapter les locaux, se baisser pour lui parler, lui présenter des objets.
- l'enfant sourd ou déficient auditif : lui parler simplement à voix habituelle de face et bien articuler. Consignes simples et claires. Eviter les échanges en groupe car il risque de s'isoler. Utiliser davantage les outils visuels (photos, images, dessins).
- l'enfant aveugle ou déficient visuel : prendre le maximum d'informations sur le degré d'autonomie du jeune afin de l'aider au mieux à s'intégrer dans la limite de ses capacités. Lui faire découvrir le lieu d'accueil pour qu'il se repère, le guider et aller à son rythme.
- l'enfant handicapé mental : comme pour le déficient visuel, se renseigner sur le degré de déficience. Il éprouve des difficultés d'apprentissage, d'assimilation, d'expression écrite et orale.
- l'enfant polyhandicapé : atteint d'un handicap grave qui associe une atteinte intellectuelle sévère et un handicap moteur. Il est dépendant pour tous les actes de la vie quotidienne. Il lui faut du calme, sentiment de sécurité.
- l'enfant autiste : déficit de la communication caractérisé le plus souvent par des troubles du comportement et/ou du langage. (difficultés pour certains de maintenir le regard en face à face). Il a besoin de repères, de répétitions.

L'accueil d'un jeune porteur d'une déficience, nous conduirait à nous interroger sur l'encadrement spécifique ou pas à prévoir pour mieux le prendre en charge (surencadrement). Une rencontre en amont sera également organisée avec le jeune et sa famille.

Si le jeune en déficience est en capacité de s'exprimer et qu'il le souhaite, il peut expliquer au groupe sa déficience, son mode de vie et les contraintes que sa déficience lui engendre au quotidien. Il est important que les autres jeunes du groupe comprennent et acceptent cette différence. Nous expliquerons aux jeunes que nous avons tous une forme de déficience plus ou moins grave qui nous handicape au quotidien (problème de vue, allergie alimentaire ou autre...) afin qu'il réalise que nous avons tous des différences et des similitudes.

C'est en prenant en compte tous ces besoins que l'équipe d'animation met en place son programme d'activités afin que chacun trouve sa place au sein du groupe.

V) L'équipe d'animation

a. Présentation de l'équipe pédagogique :

Florian THIMONIER, directeur de la structure BAFD
Réfèrent sanitaire + Surveillant de Baignade
Compétences : organisé, dynamique
Passions : badminton, bricolage, musique



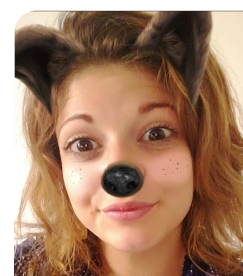
Ouadiha EL KHATABI, directrice stagiaire BAFD juillet
Surveillant de Baignade
Compétences : capacité d'adaptation, dynamique, solaire
Passions : danse, chant



Nelly ROCARPIN, directrice adjointe août stagiaire BAFD
Compétences : patience, joie de vivre
Passions : danse et musique



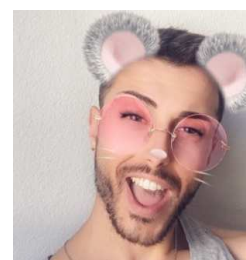
Maé MERCIER, animatrice BAFA
Compétences : joyeuse, à l'écoute, organisée et créative
Passions : voyages



Jérémy THOMAS, animateur BAFA
Compétences : joyeux, dynamique
Passions : football, poker



Mathias VALERO, animateur BP JEPS + Surveillant Baignade
Compétences : souriant, joyeux et bourré d'humour
Passions : couture, danse, dessin, jardinage, nature



b. Le rôle et les fonctions de l'équipe d'animation

L'animateur doit s'adapter aux différents besoins du jeune. Pour cela, il doit avoir un minimum de connaissances sur les pré-ados et adolescents mais aussi et surtout être présent, disponible et à leur écoute. Il doit être prêt à répondre aux sollicitations, à communiquer, se divertir avec ceux qui le désirent. Il doit aider et accompagner les jeunes lors de la mise en place de projets mais sans se substituer au jeune. L'animateur est présent pour animer, il propose plusieurs activités diverses et variées adaptées à la capacité et aux besoins des jeunes. Il s'investit dans ce qu'il propose. Il doit faire preuve d'initiative et contribue à la vie quotidienne du centre. Les activités proposées par l'animateur peuvent être soit préparées à l'avance soit spontanées. Il est aussi garant du respect des rythmes individuels, du bon fonctionnement des espaces et des activités et de la qualité des relations et des règles de vie par les jeunes.

Tout au long de sa période, l'animateur devra :

- avoir un comportement exemplaire car il est un modèle pour les jeunes
- assurer la sécurité physique et morale des jeunes
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet

Le directeur met en place deux journées de préparation actives et ludiques avec les animateurs : présentation de l'équipe d'animation ; découverte des locaux de la structure ; connaissance du public accueilli et les différentes formes de handicap ; règles de vie ; connaissance de la réglementation des Accueil Collectifs de Mineurs ; et avec la méthode du messenger éducatif, travaille en étroite collaboration avec eux sur les objectifs pédagogiques et opérationnels de la période.

Le directeur met en place un outil pour évaluer la satisfaction, le ressenti et l'évolution des animateurs. Ces derniers réfléchiront eux aussi aux moyens d'évaluer la satisfaction du jeune.

Durant la période, le directeur devra :

- veiller au respect de la réglementation
- construire une relation de qualité avec les parents, les jeunes et l'équipe puis sera à leur écoute et accompagnera les animateurs
- être garant du bon fonctionnement du centre et de la sécurité affective, physique et morale des jeunes et des animateurs
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs

VI) Les valeurs éducatives et pédagogiques de l'équipe encadrante

L'équipe de direction, le directeur de la structure ainsi que les deux directrices stagiaires de juillet et août ont étudié les axes stratégiques du projet social et les ont reformulé et adapté au domaine de l'animation afin de faciliter les échanges avec les animateurs.

Axes stratégiques du projet social

La recherche d'une politique de développement social dans une approche partenariale et complémentaire

Renforcer les actions et mailler le territoire autour de la petite enfance, la jeunesse et les personnes âgées

Aider à la mobilité des habitants de notre territoire

Objectifs pédagogiques	Moyens	Critères d'évaluation
Développer les partenariats avec les structures environnantes (associatives, culturelles etc)	<ul style="list-style-type: none"> - Démarcher une association pour proposer d'aider à l'organisation et la mise en place d'un évènement pour y avoir accès gratuitement (Cinéma plein air). - Mise en place de jeux, d'activités, sorties avec d'autres structures jeunesse du territoire. - Actions/ éco-citoyennes en partenariats avec la Ressourcerie Trimaran, services municipaux ou associations pour nettoyer la ville et les rivières, se repérer sur les allergies (plantes médicinales)... 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet réalisé ou non ? Si oui, le nombre de jeunes ayant participé. - Satisfaction et retours des jeunes (Positifs/Négatifs) - Implication des jeunes, résultats
Favoriser les échanges intergénérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Activités ludiques (loto, quiz), culinaires (crêpes, goûté), lecture (contes, histoires), avec les personnes âgées de la Maison de retraite ou UNRPA. - Création d'un potager partagé et collaboratif entre la crèche, les habitants du quartier et la MDJ 	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce qu'une journée a été mise en place pendant l'été ? - Si oui, y a-t-il une suite ? - Questionnaire de satisfaction ? Utile ? - Taux de participation enfants, jeunes, habitants.
Aider à la mobilité des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Aller à la rencontre des jeunes en proposant des temps de jeux à l'extérieur, dans les communes environnantes (Alissas). - Mettre à disposition des flyers avec les horaires (bus/auto-école, pour BSR...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation des jeunes. - Combien de jeunes ont pris un flyer ?

VII) Grands-jeux, veillées, activité accessoire et séjour de vacances

a. Les grands-jeux et veillées

Lors des vacances, des grands-jeux et veillées sont proposés à hauteur d'une fois par semaine, y compris pendant les séjours accessoires.

Ce temps d'animation à part entière, se déroule soit sur un terrain vaste, en plein air ou dans un lieu fermé. Ils regroupent un grand nombre de jeunes de différentes tranches d'âges.

Différentes thématiques sont réfléchies par les jeunes ou l'équipe d'animation et font appel à l'imaginaire de chacun (décors, costumes, musique, ...).

Les bienfaits :

- 1) fait appel à l'imaginaire
- 2) développe la coopération et l'esprit d'équipe
- 3) responsabilise les jeunes

Des grands-jeux et veillées vont même être réalisés avec d'autres structures jeunesse du territoire afin de favoriser la mixité, l'intégration des jeunes et la connaissance d'autrui.

Pour se faire, différents temps de préparation sont mis en place avec l'équipe d'animation et/ou les jeunes dans le cas où se sont les jeunes qui créent l'activité.

Ces temps permettent d'échanger, de mettre nos idées en commun mais aussi de faire appel à la créativité des animateurs.

Nous veillons à ce que les grands-jeux soient adaptés à chaque tranche d'âge, que le thème soit fédérateur et commun, et que l'activité suscite la curiosité les jeux et les supports.

Lors des veillées, les jeunes sont réunis en fin d'après-midi, pour faire un point dans la préparation et la répartition des tâches. Cela va, du groupe courses, décoration, installation/débarrassage, cuisine, vaisselle ou encore animation de la soirée. Lors des courses, un budget leur est alors attribué et ceux-ci devront essayer de le respecter. Pour l'animation, les plus à l'aise peuvent organiser le jeu qui sera proposé en fin de soirée et souvent, ils nous concoctent de belles surprises !!!

Etant donné que nous avons un écart d'âge au niveau de notre public (10 à 17 ans), préadolescents et adolescents. Nous avons donc réfléchi à des activités différentes pour les 10-13 ans et pour les 14-17 ans. En effet, des après-midis et des veillées peuvent être consacrées à une seule tranche d'âge.

En complémentarité des activités, un mini-camp (activité accessoire) et un séjour de vacances seront prévus :

- camp 10-13 ans du 17 au 20 juillet
- séjour 14-17 ans du 26 août au 31 août

Nous avons organisé une journée de recueil d'idées faites par nos jeunes pour l'élaboration des sorties à réserver (une sortie culturelle, sportive ou de baignade par semaine). Nous les impliquons aussi dans le choix et la préparation des grands jeux. Notre objectif est de rendre le jeune acteur de ses vacances et non consommateur des activités. Nous verrons par la suite les détails du mini-camp et du séjour de vacances.

b. L'activité accessoire ou le mini-camp

C'est un accueil de groupe comprenant jusqu'à 4 nuitées maximum hors du domicile parental et se déroulant à moins de 2h du siège social de l'accueil de loisirs.

Pour les 10-13 ans, l'activité accessoire aura lieu dans le Vaucluse sur la thématique « Culture Time ».

Au programme spectacle au festival d'Avignon, illumination du Pont du Gard, découverte du village des Bories, du sentier des Ogres, baignades, veillées. En bref, un super programme en perspective !

L'activité accessoire compte 4 jours et 3 nuitées. Nous partirons du mardi 17 au vendredi 20 juillet et serons hébergés sous tentes au camping de la Durance.

Pour une bonne préparation, la journée du lundi sera consacrée à l'organisation du camp avec les jeunes. Pour commencer, nous leur présenterons le programme, ensuite, ils se répartiront les tâches de la vie quotidienne, prépareront les menus de la semaine tout en prenant en compte les régimes alimentaires de chacun et feront les courses avec un budget déterminé.



c. Le séjour de vacances avec hébergement

La structure accueille au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée minimale de 4 nuits. Chaque séjour doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la DDCS.

Pour les 14-17 ans, le séjour aura lieu dans les Gorges du Verdon. Ce séjour a été réfléchi et organisé par les jeunes à raison d'une journée par mois depuis novembre. Du choix de la destination aux activités en passant par la recherche d'un camping. Ce sont les 7 jeunes qui ont élaboré ce séjour. Ils ont aussi participé à plusieurs actions afin de réduire le coût de celui-ci.

Nous partons du dimanche 26 au vendredi 31 août. Durant ces 5 nuits, nous serons hébergés sous tentes au camping municipal de Rougon. L'activité principale prévue est du canyoning, mais chaque jour, les jeunes auront la possibilité de faire des visites, baignades ou autres activités.

Une journée de préparation est prévue afin de les impliquer dans la répartition des tâches, le chargement du matériel dans le minibus et de faire les courses pour la semaine selon un budget défini.

Ce séjour a été pensé afin que les jeunes découvrent de nouveaux horizons, se découvrent eux-mêmes, créent des liens et soient plus autonome.



VIII) Partenaires

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs/privés	Prestataires de services Juillet	Prestataires de services août
La mairie de Chomérac	La Maison des Jeunes et de la Culture à Privas	Camping de la Durance	Camping de Rougon
La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CIAS)	Le Repère à Vernoux-En-Vivarais	Mairie de Gordes, de Roussillon, d'Avignon, de Saint Lager Bressac	Mairie de Marseille
CAF	PédaGojeux	Site du Pont du Gard	Intervenante Théâtre
DDCSPP 07	Résidence Habitat jeune	Aqua'Ardèche	UNRPA
MSA	L'Union Bi Départementale des MJC en Drôme-Ardèche	Eyrieux sport	
		Maison de retraite Chomérac	

IX) Conclusion

Le projet pédagogique constitue une base de travail pour l'équipe. Il est en constante évolution et permet de vérifier la qualité de notre travail effectué, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées afin de pouvoir proposer d'éventuelles modifications liées aux problématiques rencontrées. Pour cela, ce document nécessite un travail de l'équipe d'animation réalisé avant, pendant et après le séjour et devient le fruit de réflexion de chacun.

Ce projet est un contrat que l'on passe avec les parents. Toute l'équipe parle d'une même voix et partage les mêmes repères. Il permet à l'équipe d'animation d'avoir des objectifs bien définis. C'est aussi un projet de vie car le jeune s'ouvre sur les autres (jeunes et adultes), sur le monde et se découvre un peu plus chaque jour. Il apprend la vie en collectivité, à respecter les règles de vie, de politesse tout en grandissant vers la phase d'adulte.

L'équipe pédagogique de l'accueil collectif de mineurs et de jeunes a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des jeunes (et aux attentes des familles) pour leur permettre de grandir, de s'épanouir, de s'enrichir par leur expérience à la Maison des jeunes. Notre structure est un lieu de partage, un lieu de vie, un lieu d'écoute mais aussi un lieu d'éducation.

Finalement, le temps passé à la Maison des jeunes laisse des souvenirs inoubliables aux jeunes et c'est à nous de faire en sorte qu'ils soient le mieux possible en leur apportant une expérience diversifiée avec des activités qu'ils n'auront pas forcément l'occasion de voir ou faire ailleurs. Nous participons à leur éducation, nous les aidons dans leurs projets et nous leur apprenons la vie en collectivité c'est-à-dire leur vie de demain en société.

Pour plus d'informations contactez-nous !!

mdj.chomerac@privas-centre-ardeche.fr / 06.68.16.45.59